© Drogues Info Service - 5 juin 2025

Vos questions / nos réponses

ex-mari alcoolique

Par Profil supprimé Postée le 04/03/2013 14:11

> Bonjour,
> Mon ex-mari est alcoolique. Mon fils de 16ans y va très souvent, presque à mi-temps, parce qu'il se sent responsable de son père. Mais ce dernier ne se soigne pas du tout, et mon fils ainé pense qu'il faut agir pour ne pas laisser son frère dans cette situation.
> Que puis-je faire pour aider mon 2e fils, alors qu'il refuse de dire que c'est dur avec son père (pour le protéger), qu'il veut continuer d'y aller très souvent (plus que prévu par le divorce)... ?
> Peut-on forcer mon ex-mari à se prendre en mains ? je pensais à lui enovyer l'assistante sociale de notre ville, pour qu'elle le visite...(le but étant une prise en charge, et non de l'enfoncer)
> Merci de vos conseils.

Mise en ligne le 05/03/2013

Bonjour,

Nous sommes sensibles à votre difficulté et à celles de votre fils et de son père. En raison de votre séparation, votre intervention pour aider votre ex mari et/ou votre fils peut paraître très difficile et incomprise. Cela est d’autant plus difficile si le père de vos enfants refuse lui-même de se soigner.

Nous attirons votre attention sur l’existence de lieux où votre fils pourrait être aidé. En effet, il s’agit de CSAPA (centre de soins, d’accompagnement et de prévention en addictologie) composées d’équipes pluridisciplinaires (médecins, psychologues, alcoologues, psychiatres, etc.…) qui mettent en œuvre tout leur savoir-faire au service des personnes souffrant d'addiction comme de leur entourage.

Nous vous avons, par ailleurs, mis en dessous deux adresses de centres situés dans votre ville et nous vous conseillons de proposer à votre fils de les contacter. Vous-même pouvez vous y associer si vous le désirez.

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

Centre Rimbaud et dispositif TAPAJ - Dispositif de Travail Alternatif payé à la journée

2, boulevard des Etats-Unis
42000 SAINT ETIENNE

Tél : 04 77 21 31 13
Site web : www.centre-rimbaud.fr/
Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h
Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h (17h dernier rendez-vous)
Consultat° jeunes consommateurs : Consultations sur rendez vous du lundi au vendredi Rendez vous à prendre au secrétariat du centre Rimbaud : 04 77 21 31 13
CAARUD : Accueil avec ou sans rendez-vous les lundi et mardi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h mercredi de 14h à 18h jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 19h

Voir la fiche détaillée